



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2026/52 du 1<sup>er</sup> juin 2026**

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS**  
**RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 : FIXATION DES**  
**TARIFICATIONS ET DES MODALITES DE REGLEMENT**

L'an Deux Mil Vingt Six le Premier Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Deux Mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Nicolas PONCHEL  
Mme Yasmina SAIDI  
Mme Katia GUÉRIN  
M. Rémi LOUIS-MICHEL  
Mme Maryse LE FUR  
Mme Patricia LEDUC  
Mme Christine RUNDERKAMP  
Mme Hermine SALIGUE  
Mme Annie JACOB

**ABSENTES AYANT DONNÉ PROCURATIONS :**

Mme Nathalie CAPBLANC à Mme Christine RUNDERKAMP  
Mme Prune CHAMARD-LASTRE à Mme Katia GUÉRIN  
Mme Isabelle ARPIN à Mme Annie JACOB  
Mme Mary RÉAUBOURG à Mme Hermine SALIGUE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de  
L'article L 2131-1 du code  
Général des Collectivités Territoriales  
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20260601-DE-52-2026-DE  
A.R. du 11/06/2026  
Publié le 16/06/2026  
Le Président

N°2026/52 du 1<sup>er</sup> juin 2026

Nicolas PONCHEL

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS  
RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 : FIXATION DES  
TARIFICATIONS ET DES MODALITES DE REGLEMENT**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) dont l'un des objectifs est d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population,

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose chaque année, à l'intention des seniors sannoisiens des ateliers de prévention et de loisirs tels que :

- Ateliers de prévention : équilibre et prévention des chutes, mémoire et relaxation
- Ateliers de loisirs : chorale et danses de salon

**Considérant** que ces actions s'inscrivent dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie et de bien-être des seniors,

**Considérant** que ces ateliers favorisent la création de lien social et permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées,

**Considérant** que dans le but de renforcer l'offre existante et d'assurer une équité tarifaire, une uniformisation du tarif annuel de l'ensemble des ateliers à 100€ pour les seniors imposables et à 50€ pour les seniors non imposables est nécessaire,

**Considérant** la nécessité d'augmenter le nombre de sessions de certains ateliers,

**Considérant** qu'il est proposé à cet effet, une session supplémentaire pour les ateliers mémoire et relaxation (2 sessions actuellement) et équilibre (une session actuellement) afin d'accueillir plus de seniors soit au total 3 sessions supplémentaires,

**Considérant** que le nombre de session des autres ateliers (danse et chorale) reste inchangé soit une session annuelle par atelier,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les participations financières annuelles à percevoir des seniors,

Considérant que la possibilité est donnée aux participants de pouvoir effectuer le règlement en trois échéances,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 13**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'autoriser** la reconduction des ateliers seniors pour l'année scolaire 2026/2027 avec une extension d'une session pour les ateliers mémoire, relaxation et équilibre et de fixer les participations financières à percevoir des seniors comme suit :

Ateliers	Ateliers de prévention (Equilibre, mémoire, relaxation)	Ateliers de loisirs (Danses, chorale)
Personnes imposables	100 €	100 €
Personnes non imposables	50 €	50 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2026/52 du 1<sup>er</sup> juin 2026

**Article 2 : de préciser** que pour les personnes imposables, le règlement pourra s'effectuer en 3 échéances de septembre 2026 à mars 2027 de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> échéance de **40€ en septembre 2026**
- 2<sup>ème</sup> échéance de **30€ en décembre 2026**
- 3<sup>ème</sup> échéance de **30€ en mars 2027**

**Article 3 : de préciser** que pour les personnes non-imposables, le règlement pourra s'effectuer en 3 échéances de septembre 2026 à mars 2027 de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> échéance de **20€ en septembre 2026**
- 2<sup>ème</sup> échéance de **15€ en décembre 2026**
- 3<sup>ème</sup> échéance de **15€ en mars 2027**

**Article 4 : d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les contrats et convention proposés par les prestataires et relatifs à la mise en place de ces actions,

**Article 5 : dit** que les participations financières seront encaissées par le régisseur du CCAS. Les crédits correspondant à ces dépenses pour le deuxième semestre 2026 sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

**Article 6 : de préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
**Nicolas PONCHEL**  
Maire de Sannois  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
**Véronique LORQUIN**

Directrice du CCAS

